



# Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs

membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, **INPH**

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **FEMS**

Membre de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitaliers, **FPSH**

---

**Docteur Michel Dru**  
*Président*

**Docteur Nicole Smolski**  
*Vice-Présidente*

**Monsieur Xavier DARCOS**

Ministre du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville.  
127, Rue de Grenelle  
75007 PARIS Cedex 07 SP

## Copie à :

**Monsieur François FILLON**

Hôtel de Matignon  
57 Rue de Varenne  
75700 PARIS

**Monsieur Eric WOERTH**

Ministère du Budget, des Comptes Publics, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat  
139 Rue de Bercy  
75012 PARIS

**Madame Roselyne BACHELOT**

Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports  
14, av. Duquesne  
75350 PARIS Cedex 07 SP


Monsieur le Ministre


Depuis plusieurs mois, le Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs, récemment élargi aux autres spécialités médicales, est le témoin de signaux forts qui témoignent de la montée de la souffrance au travail de nos collègues médecins hospitaliers.

Nous recevons actuellement quotidiennement des demandes d'aide personnalisées que nous tentons de gérer à distance pour accompagner, du mieux que nous le pouvons, ces personnes en grande détresse. Nous en signalons certaines au Centre National de Gestion qui nous aide à prendre en charge les cas individuels en rapport avec des mesures administratives, mais nous devons également répondre, seuls, à certains cas plus complexes.

La situation nous paraît actuellement tellement inédite que nous avons décidé de constituer un « **Observatoire de la souffrance au travail des médecins hospitaliers** », et demandé à nos collègues un signalement des cas les plus graves.

---

SAMU 94  
Hôpital Henri Mondor  
94010 Créteil Cedex  
tél. 01 45 71 95 00  
 [michel.dru@snphar.fr](mailto:michel.dru@snphar.fr)

Service d'anesthésie réanimation  
Hôpital de la Croix Rousse  
69004 Lyon Cedex  
tél. 04 72 07 10 17  
 [nicole.smolski@snphar.fr](mailto:nicole.smolski@snphar.fr)

Nous avons fait l'analyse de la mutation actuelle du métier de médecin et, en particulier, du médecin hospitalier. Nous craignons que les réformes itératives depuis 10 ans, récemment complétées par certaines dispositions de la Loi HPST, n'aboutissent, au-delà de leurs objectifs de réorganisation territoriale et d'amélioration de l'accès aux soins pour la population, qu'à introduire à l'hôpital public, de nouvelles formes de management, essentiellement fondées sur l'efficacité comptable, bien éloignées de la médecine humaniste que nous avons choisie d'exercer dans ces établissements. Par ailleurs, de grandes restructurations en vue, la coexistence prévisible, dans la même équipe, de médecins sous contrats très différents et, in fine, la disparition du statut de praticien hospitalier, nous font craindre une grave dégradation des relations intra-hospitalières et une accentuation de la souffrance au travail chez les médecins, dans les hôpitaux.

Plusieurs enquêtes récentes confirment notre impression. Elles démontrent un score d'épuisement professionnel élevé, chez près de 40%, et un taux d'intention de quitter le métier d'environ 18%. Les médecins hospitaliers font de plus en plus fréquemment valoir leurs droits à retraite, dès l'âge de 60 ans. Mais les plus jeunes n'acceptent pas les nouvelles formes d'organisation intra-hospitalière qui les éloignent de tout dialogue et de toute décision, et déplorent le manque de reconnaissance de leurs investissements.

Depuis toujours, chacun de nous a été le dépositaire, dans son entourage proche, de cas de suicides de médecins hospitaliers, notamment anesthésistes réanimateurs, ou d'internes en médecine, sans que la relation au travail ne soit alors montrée comme pouvant en être la cause principale. La prise de conscience récente dans notre société du stress au travail comme un risque psycho-social majeur nous fait relier ces événements et les mettre en perspective. C'est pourquoi, à la suite de votre décision d'un plan national de prévention des risques psycho-sociaux au travail, **nous sommes conduits à vous demander de prendre aussi en compte dans ce projet, la souffrance au travail des médecins hospitaliers.** Ils devraient être concernés par votre projet qui concernera, dans un premier temps, les collectivités de travail réunissant plus de 1000 salariés.

A la lumière de notre expertise de terrain, notamment au travers de l'observatoire de la souffrance au travail que nous venons de mettre en place, mais aussi de notre représentativité, c'est dans une démarche constructive que nous vous demandons de participer à la réflexion de la mission sur la prévention du stress au travail que le Premier Ministre, Monsieur Fillon, vous a très récemment confiée. Nous espérons que vous saurez prendre notre demande en considération, pour nos collègues en grande souffrance, et pour mettre en place, ensemble, une politique d'anticipation et de prévention des risques à venir.

En vous en remerciant par avance, nous vous prions, Monsieur le Ministre, de recevoir l'expression de grande considération et nos salutations respectueuses et dévouées.